
Paris, le 13 Janvier 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Moratoire sur les OGM et Apiculture

Aujourd'hui, le Vendredi 13 janvier 2012, la Confédération Paysanne, l'Union Nationale de l'Apiculture Française et la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels étaient reçus par des représentants du Ministère de l'environnement et du Ministère de l'agriculture pour s'entretenir du renouvellement de l'interdiction de la culture du maïs MON810. Les Faucheurs volontaires, qui devaient initialement participer à la rencontre, n'ont pas été admis dans les discussions.

Nous avons fait part de nos craintes de voir réapparaître du MON 810 dans les champs en 2012. Entre un hiver particulièrement doux et une volonté affirmée de certains maïsiculteurs de semer des OGM le plus tôt possible, il est probable que des semis soient réalisés de façon précoce. Par ailleurs, les producteurs d'OGM ont déjà annoncé une action en référé en s'appuyant sur la décision du Conseil d'Etat de novembre dernier : une suspension qui interviendrait avant le mois de mai permettrait encore de semer du MON 810.

Nous avons donc demandé de prendre une interdiction immédiate de cession et de culture, en apportant au gouvernement des éléments techniques et juridiques afin de renforcer la solidité de l'interdiction. La réglementation européenne et la loi française autorisent un Etat membre à prendre les mesures nécessaires pour protéger l'apiculture.

Face à ces demandes, nous observons des signaux contradictoires.

D'un côté, les représentants des Ministères ont réaffirmé leur volonté de prendre une clause de sauvegarde et ont indiqué qu'ils communiqueraient de nouveau sur cette intention. Le Ministère de l'environnement a particulièrement pris conscience des impacts économiques que pourraient subir l'apiculture.

D'un autre côté, nous observons une précipitation du gouvernement dans l'adoption des règles de coexistence indispensables à la culture d'OGM en 2012. Pourquoi une telle précipitation si toute éventualité de culture d'OGM était exclue ?

A l'issue de la rencontre, notre inquiétude reste donc la même. Nos organisations ne sont pas rassurées sur la réelle volonté politique du gouvernement, dans son ensemble, de mettre en place une interdiction solide pour l'année 2012. Nous continuerons donc à œuvrer pour que ces mesures soient prises dans les meilleurs délais.

Pour Olivier Belval, président de l'UNAF, « *l'apiculture est déjà fragilisée par un environnement agricole toxique. N'y rajoutons pas un désastre économique* ».

Pour Jean Sabench de la Confédération Paysanne, « *l'agriculture a besoin des abeilles pour la pollinisation, mais pas des OGM. L'introduction forcée des OGM imposerait des surcoûts innacceptables à l'apiculture et aux productions conventionnelles et biologiques, pour le seul profit de Monsanto.* »

Pour Nicolas Guintini de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels, « *les professionnels de l'apiculture ne produisent pas du miel pour l'envoyer à la benne. Nous attendons une mesure immédiate pour protéger notre filière.* »

CONTACTS PRESSE :

Guy Kastler : 06 03 94 57 21 Confédération Paysanne

Olivier Belval : 06 20 06 50 40 Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française

Nicolas Guintini : 06 60 61 79 28 Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

Jacky Berrahil 06 33 40 29 02 Faucheurs Volontaires